



## **Réponse de la Suisse**

### **Questionnaire : Non-discrimination et égalité au regard du droit à la santé et la sûreté**

#### **I. Prévention de la discrimination sexuelle dans la jouissance du droit à la santé et à la sûreté**

##### **A. Santé**

###### **1.**

#### **Est-ce que votre pays possède des règlements (dans la Constitution, la législation ou dans d'autres codes juridiques) qui garantissent:**

a) En général : l'article sur l'égalité.

La loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) garantit les soins de base, mais afin de pouvoir tout couvrir il faut des assurances complémentaires. Il y a ici des déficits pour les sans-papiers et les *working poor*.

b) Loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal), loi fédérale sur les centres de consultation en matière de grossesse (1981)

c) Régime du délai, l'article sur l'égalité, la violence domestique est poursuivie d'office

###### **2.**

#### **Est-ce que les services médicaux liés à la vie sexuelle et reproductive des femmes et/ou . la violence contre les femmes sont pris en charge par la couverture maladie universelle?**

**Si oui, quel type de services médicaux est gratuit?**

Aucun service n'est gratuit, mais peut-être indemnisation par la loi sur l'aide aux victimes (LAVI).

Prestations médicales basées sur LAMal, consultations dans les centres de santé sexuelle (loi 1981).

#### **Est-ce que les droits des femmes à la santé, y compris la santé sexuelle et reproductive, l'autonomie et l'assurance maladie, sont-ils appliqués également aux filles de moins de 18?**

**Si « oui », veuillez indiquer ici législation qui les réglemente et indiquez les moyens d'application.**

Loi fédérale sur l'assurance maladie

Loi fédérale sur l'assurance accident (LAA)

Oui si capacité de discernement, oui pour la contraception (pilule du lendemain), avortement (régime du délai) mais dans la pratique, la confidentialité peut être limitée si la mineure est assuré par les parents (différentes pratiques dans les diverses assurances).

###### **3.**

#### **Existe-t-il des dispositions qui limitent l'accès des femmes aux services de santé?**

**En particulier:**

En général: accès difficile et limité pour les sans-papiers, les requérants d'asile, les pauvres. Les moyens de contraception ne sont pas payés par la caisse maladie (les frais peuvent représenter un obstacle).



## **II. Diagnostic et lutte possible contre la discrimination fondée sur le sexe dans la pratique dans le domaine de la santé et de la sûreté**

### **A. Santé**

#### **8.**

##### **Y at-il des obligations juridiques pour fournir une éducation à la santé à l'école?**

###### **Prévention des maladies sexuellement transmissibles et des grossesses non désirées :**

Problème : Il manque une stratégie globale sur la santé sexuelle qui s'applique aussi à l'éducation sexuelle et auquel s'ajoute un manque d'aperçu juridique. Dans la pratique, il y a de bons exemples (en Romandie). La Suisse alémanique est fragmentée (éducation sexuelle basée sur la loi sur les épidémies). Prévention des grossesses non désirées basées sur la loi fédérale de 1981.

#### **9.**

##### **Y at-il des données statistiques ventilées par âge et/ou par sexe (recueillies au cours des 5 dernières années) concernant:**

(partiellement) **La malnutrition**

recherches sur la malnutrition dans la population hospitalisée ou les personnes âgées. Pour l'ensemble de la population, de nombreux indicateurs sur l'alimentation, mais pas vraiment d'indicateur de malnutrition

[http://www.bag.admin.ch/themen/ernaehrung\\_bewegung/13226/13237/index.html?lang=fr#index.html?id1=2](http://www.bag.admin.ch/themen/ernaehrung_bewegung/13226/13237/index.html?lang=fr#index.html?id1=2)

(oui) **La mortalité maternelle**

Statistique des causes de décès (analyses sur demande [gesundheit@bfs.admin.ch](mailto:gesundheit@bfs.admin.ch))

(oui) **La morbidité maternelle, y compris la fistule obstétricale**

Statistique médicale des hôpitaux, cf. indicateurs R6 et R7 Euro-peristat [www.europeristat.com](http://www.europeristat.com) (analyses plus récentes sur demande [gesundheit@bfs.admin.ch](mailto:gesundheit@bfs.admin.ch))

(oui) **Les grossesses chez les adolescentes**

Statistique du mouvement naturel de la population (BEVNAT), <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/infothek/lexikon/lex/0.Document.67358.xls>  
+ DEMOS p.3-6 <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/news/publikationen.Document.172474.pdf>

(non) **Les conséquences pour la santé de la violence fondée sur le sexe physique, psychologique, sexuelle et économique**

Les conséquences sur la santé de la violence sont connues, mais pas d'étude récente en Suisse sur ce sujet (il y a très peu de données sur la proportion de personnes victimes de violence fondées sur le sexe)

Chiffres suisses sur la violence domestique :

[http://www.ebg.admin.ch/dokumentation/00012/00442/index.html?lang=fr&download=NHZLpZeg7t,lnp6lONTU042l2Z6ln1ae2lZn4Z2qZpnO2Yuq2Z6gpJCDdH93f2ym162epYbg2c\\_JjKbNoKSn6A--](http://www.ebg.admin.ch/dokumentation/00012/00442/index.html?lang=fr&download=NHZLpZeg7t,lnp6lONTU042l2Z6ln1ae2lZn4Z2qZpnO2Yuq2Z6gpJCDdH93f2ym162epYbg2c_JjKbNoKSn6A--)

(oui) **L'incidence du VIH / sida et les maladies sexuellement transmissibles**

Annonces OFSP [http://www.bag.admin.ch/hiv\\_aids/05464/12908/12909/12913/index.html?lang=fr](http://www.bag.admin.ch/hiv_aids/05464/12908/12909/12913/index.html?lang=fr)

(oui) **L'abus de drogues**

Enquête suisse sur la santé <http://www.portal-stat.admin.ch/sgb2012/files/fr/02a7.xml>

+ Monitoring suisse des addictions <http://www.suchtmonitoring.ch/>



(oui) **La dépendance à l'alcool**

Enquête suisse sur la santé <http://www.portal-stat.admin.ch/sgb2012/files/fr/02a3.xml>

+ Monitoring suisse des addictions <http://www.suchtmonitoring.ch/>

+ Addiction Suisse

[http://www.addictionsuisse.ch/fileadmin/user\\_upload/Grafiken/Alkohol/F\\_A\\_conse\\_2.pdf](http://www.addictionsuisse.ch/fileadmin/user_upload/Grafiken/Alkohol/F_A_conse_2.pdf)

(oui) **Les avortements légaux**

Statistique des interruptions de grossesse

<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/14/02/03/key/03.html>

(oui) **Les décès résultant d'avortements légaux**

Il n'y a pas de cas dans la Statistique des causes de décès.

(oui) **Les avortements illégaux**

Pas de statistique exhaustive. Seulement infractions art. 118 du code pénal ayant fait l'objet d'une dénonciation (de 3 à 8 cas par année)

[https://www.pxweb.bfs.admin.ch/Table.aspx?layout=tableViewLayout2&px\\_tableid=px-x-1903020100\\_101%5cpx-x-1903020100\\_101.px&px\\_language=fr&px\\_type=PX&px\\_db=px-x-1903020100\\_101&rxid=644c0ed6-0db0-4439-8ec7-56ac18723893](https://www.pxweb.bfs.admin.ch/Table.aspx?layout=tableViewLayout2&px_tableid=px-x-1903020100_101%5cpx-x-1903020100_101.px&px_language=fr&px_type=PX&px_db=px-x-1903020100_101&rxid=644c0ed6-0db0-4439-8ec7-56ac18723893)

(oui) **Les décès résultant d'avortements illégaux**

Il n'y a pas de cas dans la Statistique des causes de décès.

(oui) **L'utilisation de contraceptifs, y compris mécaniques et hormonaux (y compris les contraceptifs & urgence)**

Enquête suisse sur la santé, mais pas de données sur la contraception d'urgence <http://www.portal-stat.admin.ch/sgb2012/files/fr/02c9.xml>

p. 59 <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/14/22/publ.Document.191317.pdf>

(oui) **La stérilisation à la demande**

Pas de données sur le nombre d'interventions

Enquête suisse sur la santé, % personnes avec ligature ou vasectomie comme contraception (en 2012 plus de distinction entre répondant et partenaire) <http://www.portal-stat.admin.ch/sgb2012/files/fr/02c9.xml>

p. 59 <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/14/22/publ.Document.191317.pdf>

**10.**

**Y a-t-il des données statistiques ou des estimations sur le nombre de crimes et de condamnations déclarés et non déclarés pour:**

Oui, nous avons certaines informations pour autant que les infractions en question sont de la compétence du Code pénal suisse dans le cadre de la statistique policière de la criminalité (SPC)

<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/19/03/02/key/02.html> ;

[https://www.pxweb.bfs.admin.ch/Selection.aspx?px\\_language=fr&px\\_db=px-x-1903020100\\_101&px\\_tableid=px-x-1903020100\\_101\px-x-1903020100\\_101.px&px\\_type=PX](https://www.pxweb.bfs.admin.ch/Selection.aspx?px_language=fr&px_db=px-x-1903020100_101&px_tableid=px-x-1903020100_101\px-x-1903020100_101.px&px_type=PX) concernant les dénonciations policières ainsi que dans le cadre

des condamnations des adultes (SUS)

<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/19/03/03/key/ueberblick/01.html>



## B. Sûreté

### 13.

#### **Y a-t-il eu des sondages de recherche d'opinion publique sur la peur du crime chez les femmes et les hommes (faits au cours des 5 dernières années)?**

Non, il n'y en a pas eu au niveau fédéral ou mené par l'Office fédéral de la statistique (OFS). Par contre, certains cantons ont mandaté de tels sondages.

### 15.

#### **Existe-il des statistiques sur les crimes équivalents à la violence à l'égard des femmes dans les espaces publics et/ou la violence domestique?**

Oui, en particulier dans le cadre de la statistique policière de la criminalité (SPC) concernant les dénonciations policières, cf. <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/19/03/02/key/01.html> cf. rapport national annuel ad p. 39 ainsi qu'à l'adresse suivantes : <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/19/04/06.html> ou se trouve une publication spécial datant de novembre 2012 – violence domestique enregistrée par la police – une vue d'ensemble dont les données principales sont dorénavant actualisées de manière annuelle.

### 16.

#### **Est-ce que le sexe de la victime est reflété dans les dossiers de la police, des procureurs et des tribunaux?**

Oui, et en particulier du point de vue statistique dans le cadre de la statistique policière de la criminalité (SPC) concernant les dénonciations policières : le sexe des lésé(e)s est connu : <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/19/03/02/key/02/02.html>

## C. Santé et sûreté

### 18.

#### **Existe-il des mesures de protection spécifiques à la santé et à la sûreté pour les femmes, et/ou avec des dispositions spéciales pour les mères avec de jeunes' enfants, dans les établissements dits « fermés », y compris dans:**

#### **Si « oui », veuillez fournir des informations sur les mesures de protection établies.**

Accès ou localité secrète, accès seulement pour personnes autorisées.



**III. Pourriez-vous s'il vous plaît indiquer toute réforme, politique ou pratique législative, que vous considérez comme « bonne pratique » en matière de santé et de sûreté dans votre pays? Si oui, veuillez indiquer sur quels critères se fonde votre définition de « bonne pratique ».**

- Loi sur l'égalité
- Interdiction des MGF selon l'art. 124 du Code Pénal Suisse
- Loi fédérale concernant les mesures de lutte contre les mariages forcés du 15 juin 2012
- Régime du délai
- LAVI
- La violence domestique est un délit poursuivi d'office
- Partenariat enregistré
- Loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions
- Plan d'action CEDAW au niveau fédéral
- Groupe de travail interdépartemental sur la violence domestique